

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2018

**Date de la convocation** : 15/05/2018

**Nombre de conseillers en exercice** : 51

**Etaient présents:**

M. Thierry KOVACS, Président,  
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absent suppléé** : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

**Ont donné pouvoir** : M. Manuel BELMONTE à M. Frédéric BELMONTE, Mme Michèle CEDRIN à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Annie DUTRON, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à M. Bernard LINAGE, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

**Absents** : M. Christophe BOUVIER, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **COHESION SOCIALE – Rénovation urbaine** : Approbation du Projet Nouveau Programme National de Renouveau Urbain de la Vallée de Gère

**Rapporteur** : T. KOVACS

La candidature du quartier de la Vallée de Gère comme projet d'intérêt régional a été retenue dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain. Etabli pour une durée de 10 ans, le NPNRU se déroule en 2 étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : la phase de préfiguration qui a précisé le contenu du programme, les coûts et l'ingénierie à mobiliser suite à la réalisation d'études pré-opérationnelles, prévues dans le protocole signé en Août 2016.
- 2<sup>ème</sup> étape : la convention pluriannuelle qui actera les financements des partenaires et verra le lancement et la réalisation opérationnel du programme.

Ce projet global constitue un véritable levier pour poursuivre le processus de transformation des quartiers engagé grâce au premier programme de rénovation urbaine (PNRU1) et s'inscrit dans les ambitions de développement des quartiers prioritaires.

L'ambition des collectivités et de leurs partenaires est de mieux ancrer le quartier de la Vallée de Gère à l'agglomération et d'améliorer les conditions de vie des habitants et l'attractivité du quartier notamment par un renouvellement d'image.

Le coût total du projet est estimé à ce jour à 22.7 millions d'euros pour lequel les partenaires Ville de Vienne, Advivo et Vienne Condrieu Agglomération solliciteront des financements des partenaires, en particulier ceux de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'Etat par le biais de l'Agence Nationale de Renovation Urbaine.

Vienne Condrieu Agglomération est sollicitée, à ce stade, à hauteur de 12% (2.9 millions d'euros de contributions nettes) répartis sur 6 ans (2018-2024).

L'Agglomération interviendra en tant que maître d'ouvrage dans le cadre de ses compétences pour l'aménagement de voirie, les transports et déplacements, l'habitat et le commerce. Elle participera, en tant que co-financeur des opérations d'aménagements portées par la Ville de Vienne à hauteur de 50 % du reste à charge supporté par la Ville de Vienne. Les opérations concernées sont annexées à la présente délibération.

Il convient par la présente délibération de confirmer l'intérêt partenarial de ce projet et l'engagement financier de Vienne Condrieu Agglomération sous réserve des réponses des partenaires financeurs.

Les engagements financiers définitifs de chaque partenaire seront arrêtés dans une convention qui sera élaborée à l'issue de l'avis du Comité Régional de Coordination des Financeurs qui se réunira fin juin 2018.

-----

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**VU** le règlement général relatif au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,

**VU** la délibération n° 16-65 du Conseil Communautaire du 24 mars 2016 relatif à la signature du protocole de préfiguration de la Vallée de Gère,

**VU** l'avis de la commission Cohésion sociale du 15 mai 2018,

**VU** l'avis de la commission Habitat du 17 mai 2018,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

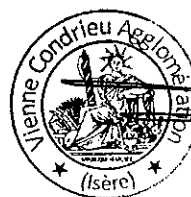
**APPROUVE** l'engagement pour la réalisation du projet Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de la Vallée de Gère.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 22 mai 2018**

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le et a été publiée le

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Thierry KOVACS

Délibération N° – Approbation du Nouveau projet de renouvellement urbain de la Vallée de Gère – Liste des opérations concernées par des financements de Vienne Condrieu Agglomération

Nature de l'opération	Maitrise d'ouvrage	Cout HT (Base de financement)	Vienne Condrieu Agglomération	Ville de Vienne	Advivo	PRIR Région	ANRU (subventions + prêts bonifiés)	Autres
Réhabilitation LLS Résidence Saint Martin 2	Advivo	3 000 000	154 000	-	1 628 475	-	1 217 525	-
Réhabilitation LLS Résidence Usine Teytu	Advivo	1 000 000	48 000	-	559 525	-	392 475	-
Aménagement voie verte Bords de Gère	Vienne Condrieu Agglomération	582 200	116 440	-	-	349 320	-	116 440 (FSIL) 20%
Aménagement RD502 entre Quai A.France et Place de la Futerie	Ville de Vienne	852 000	195 960	23%	-	460 080	-	-
Réaménagement Place de la Futerie	Ville de Vienne	1 136 000	261 280	23%	-	613 440	-	-
Réaménagement Place de l'Eglise	Ville de Vienne	284 000	65 320	23%	-	153 360	-	-
Aménagement Esplanade Abbé Pierre	Ville de Vienne	497 000	117 000	24%	-	263 000	-	-

Délibération N° – Approbation du Nouveau projet de renouvellement urbain de la Vallée de Gère – Liste des opérations concernées par des financements de Vienne Condrieu Agglomération

Aménagement rue Serpaize vers école Ferdinand Buisson	Vienne Condrieu Agglomération	440 200	440 200	100%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mur soutènement quai Anatole France	Conseil départemental	1 344 000	100 000	7%	100 000	7%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 144 000 (CD38)	86%
Réaménagement Place Drapière si démolition	Ville de Vienne	738 400	369 200	50%	369 200	50%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Place Louis Revol	Ville de Vienne	568 000	284 000	50%	284 000	50%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aménagement RD502 entre Quai A. France et Place de la Fûterie	Ville de Vienne	994 000	497 000	50%	497 000	50%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Animation commerciale	Vienne Condrieu Agglomération	70 000	70 000	100%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Poste de chef de projet	Vienne Condrieu Agglomération	332 500	166 250	50%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	166 250	-	-	-	50%
Concertation, communication, action avec le conseil citoyen	Ville de Vienne	150 000	48 750	32.5%	48 750	32.5%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35%
<b>Sous Total</b>		<b>11 988 300 €</b>	<b>2 933 400 €</b>		<b>1 938 510 €</b>		<b>2 188 000 €</b>		<b>1 839 200 €</b>		<b>1 828 750 €</b>		<b>1 260 400 €</b>							

Délibération N° – Approbation du Nouveau projet de renouvellement urbain de la Vallée de Gère – Liste des opérations concernées par des financements de Vienne Condrieu Agglomération

Cout Total HT (Base de financement)	Vienne Condrieu Agglomération	Ville de Vienne	Advivo	Département	PRIR Région	Droit Commun Région	ANRU (subventions + prêts bonifiés sollicités)	Autres
22 758 350 €	2 933 400 €	5 995 390 €	2 825 250 €	2 368 000 €	3 900 000 €	80 000 €	3 734 000 €	922 310 €

